

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة
LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de Discipline

PROCES VERBAL N° 26

SEANCE DU

MARDI 22 AVRIL 2025

Saison Sportive 2024 / 2025

Les Membres de la Commission :

- Mr KALI Mehdi Président
- Mr BOUFATEH Ahmed Vice Président
- Mr KHINACHE Réda Secrétaire



Ordre du jour :

- Examen du Courrier
- Traitement des Affaires (1 / 2 Finale Coupe d'Algerie)
- Traitement des Affaires Rencontres Play Off (Nationale 1)
- Traitement des Affaires Tournoi de l'Acseccion (Nationale 2)
- Bilan de la Séance

Traitement des Affaires :

Coupe d'Algerie (Demi Finale)

Affaire N°34: Rencontre MHS ORAN – AC AUZIUM du 18-04-2025

ACHAT MOHAMMED Licn°J0714 – ACA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

BOUAROURI DJEBAR Licn°J0018 – ACA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

BENAISSA ABDELKADER Licn°J0047 – MHSO – Avertissement Comportement Anti Sportif.

GUEMRI MOHAMED (SG) Licn°D0060 – MHSO – **Exclu pour cumul de cartons**

Sanction un (01) Match de Suspension ferme Art 101.

Traitement d'Affaire :

Après lecture de la feuille de match de la rencontre

Attendu que la rencontre de la Coupe d'Algerie sus-visée , sanctionnée par un score de Deux (02) à Un(01) en faveur de l'équipe AC Auzium , a fait l'objet de réserves .

Attendu que le club AC AUZIUM a formulé des réserves sur la participation du joueur TOUATI RIADH 'Ln° J0057 de l'équipe MHS ORAN qui serait en infraction à la réglementation sportive à la date de la rencontre sus citée .

Attendu que les réserves consignées par écrit , n'ont pas été dûment suivi de la procédure d'être intégralement transformées en réclamations écrites et déposées au secrétariat de la ligue et d'être accompagnées au titre d'un paiement des droits de réserves , conformément à l'Article 83 au règlement de la ligue nationale de futsal

Eu égard à tout ce qui précède , La commission de discipline décide ce qui suit :

Réserves du club AC AUZIUM

Irrecevable dans la forme , non respect des dispositions de l'article 83 du règlement du championnat de futsal .

Conformément à l'article 82 alinéa 4 compte tenu que la forme n'est pas respectée la commission se doit de statuer sur le fond afin de ne pas laisser persister l'irrégularité dans la participation du joueur mis en cause

Sur ce , après investigation sur la situation de la sanction du Joueur TOUATI RIADH sanctionné lors de la rencontre FS Médéa – MHS Oran en date du 30.12.2023 d'un match de suspension ferme et en ayant participé à la rencontre suivante REDO –MHSO du 05.01.2024 sans avoir purgé sa sanction initiale et par conséquent en infraction La commission décide de l'application de l'Article 93 :

TOUATI RIADH Ln° J0057 – MHSO - : Sanction Deux (02) matchs de suspension ferme en sus de la sanction initiale soit au total sanctionné de Trois (03) match de suspension ferme.

GUEMRI MOHAMED EL AMINE Lic N°D0060 (Secrétaire MHS ORAN) : Six mois de suspension de toute fonction officielle dont Trois mois de suspension ferme et Trois mois avec sursis à compter du 22-04-2025.

MHS ORAN : Sanction Amende 10.000,00 DA .

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
Coupe d'Algerie 1/2 FINALE

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
MHS ORAN	1		1
AC AUZIUM	2		
TOTAL	3	/	1

Nationale 1
(Play Off)

Affaire N°97: Rencontre CF EL KSEUR – J SIDI MOUSSA du 18-04-2025

MECHRI MONIR Licn°J0167 – CFEK – Avertissement Comportement Anti Sportif.

OUADFEUL ABDELKADER Licn° J0025 – JSM – Avertissement Contestation de Décision

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

YAKHLEF DJAMEL EDDINE LcN° J0101 – JSM – **Exclu pour Insulte envers Officiel**

Sanction quatre (04) Matches de Suspension dont deux (02) matchs de suspension ferme et deux (02) matchs avec sursis et une amende de 5.000,00 DA Art 114- Art 138.

J SIDI MOUSSA : **Absence de l'entraîneur principal**

Sanction Amende 10.000,00 DA Art 51

Affaire N°98: Rencontre AF BBA – HB METLILI C du 19-04-2025

MESSAOUDI RIADH Licn°J0173 – AFBBA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

BISSET MAHDI Licn°J0170 – AFBBA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

DAHOU IDRIS Licn°J0073 – HBMC – Avertissement Comportement Anti Sportif.

Affaire N°99: Rencontre MC BEJAIA – GF BBA du 19-04-2025

TARRARIST NOUREDDINE Licn°J0137 – MCB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

MEBARKIA ZAKI Licn°J0258 – GFBBA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

KHALDI SEIF EL ISLAM Licn°J0271 – GFBBA – **Exclu pour faute grave**

Sanction deux (02) Match de Suspension ferme Art 106.

Affaire N°100: Rencontre CSN BOUNOURA – CSS GHARDAIA du 19-04-2025

CHAACHIA AHMED Licn°J0067 – CSNB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

TEMAR MOHAMMED Licn°J0049 – CSNB – Avertissement Comportement Anti Sportif.

**COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
DIVISION NATIONALE 1—Play Off**

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
AF BBA	2		
CF EL KSEUR	1		
GF BBA	1		1
J SIDI MOUSSA		1	1
MC BEJAIA	1		
HB METLILI C	1		
CSN BOUNOURA	2		
CSSG GHARDAIA			
TOTAL	8	1	2

Nationale 2
(2^{eme} Journée Tournoi de l'Accession)

Affaire N°65: Rencontre 3FA SBA – HF BBA du 18-04-2025

OUHALA BENATTOU Licn° J0422 – 3FA – Avertissement Comportement Anti Sportif.

TASSOURIT LAMINE Licn° J0420 – 3FA – Avertissement Contestation de Décision

Sanction : une Amende de 10.000,00 DA

CHEMANI LAYADI Licn° D0550 – HFBBA – Exclu pour cumul de cartons

Sanction un (01) Match de Suspension ferme Art 101

DIFALLAH DJALLAL Ln° J1266 – HFBBA — Exclu pour Insulte envers arbitre

Sanction quatre (04) Matches de Suspension dont deux (02) matchs de suspension ferme

et deux (02) matchs avec sursis et une amende de 5.000,00 DA Art 114- Art 138.

En sus de l'Avertissement Comportement Anti Sportif comptabilisé comme Avertissement simple

HF BBA : Absence de l'entraîneur principal , Sanction Amende 10.000,00 DA Art 51

COMMISSION DE DISCIPLINE
STATISTIQUE DISCIPLINAIRE SAISON 2024/2025
2^{eme} Journée tournoi de l'accession D2

CLUBS	AVRT	C.D	EXCLU
3FA SBA	1	1	
HF BBA	2		1
TOTAL	3	1	1

Le Président de la Commission de Discipline

Maître KALI Mehdi

